Promotion Santé Auvergne Rhône-Alpes

Formation

Utiliser les compétences psychosociales (CPS) pour agir en promotion de la santé mentale

Dates de la session :

28 Sep et 29 Sep 2026

Format & durée :

Présentiel | 2 jours - 14h

Lieu :

69 - Rhône | Lyon

Horaires :

De 9h-12h30 à 13h30-17h

Groupe :

10 à 15 personnes, maximum 2 personnes par structure

Intervenant.e.s :

B. DE BARROS et C. CHIRSANOV formatrices PS ARA

Tarif :

Sans frais pédagogiques grâce au soutien de l'ARS ARA. Les frais de déplacement et de repas restent à la charge des participants.

Contact pédagogique :

Bérénice DE BARROS berenice.debarros@promotion-sante-ara.org

Contact administratif :

Djezira THOMASI formation69@promotion-sante-ara.org

S'inscrire

Date limite 10 juillet 2026 dans la limite des places disponibles.

Compétences psychosociales | Santé mentale

Les compétences psychosociales (CPS) sont de plus en plus présentes dans les projets de promotion de la santé, notamment à destination des jeunes. Quel lien avec la santé mentale ? Comment monter un projet de promotion de la santé mentale en s'appuyant sur les CPS ?

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Comprendre la définition de la santé mentale et ses déterminants dans une approche de promotion de la santé.
- Appréhender le lien entre les CPS et la santé mentale.
- Connaitre la démarche de développement des CPS en accord avec les stratégies probantes issues de la recherche.
- Concevoir un atelier de promotion de la santé mentale à travers les CPS.

Profils des participants

- Tout professionnel ou bénévole impliqué dans une structure accompagnant des jeunes et adultes (à partir de 12 ans). **Les professionnels du département du Rhône sont prioritaires sur cette formation.**
- Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez des besoins particuliers, merci de nous contacter afin de vérifier ensemble les possibilités d'aménagements.

Pré-requis

- Être en situation ou avoir pour objectif de mener des actions collectives de promotion de la santé mentale.
- Ne pas avoir suivi dans les 3 dernières années une formation sur les CPS.

Programme

JOUR 1

- Définition de la santé mentale dans une approche de promotion de la santé.
- Les déterminants de la santé mentale et les facteurs de protection.
- Les compétences psychosociales (CPS) : définition et contexte.
- Les bonnes pratiques pour le développement des CPS en collectif.

JOUR 2

- Expérimentation des outils et techniques d'animation pour développer les CPS.
- Réflexion autour d'ateliers de promotion de la santé mentale à travers les CPS.

Modalités pédagogiques

Démarche participative qui alterne apports théoriques, travaux de groupes et mises en situation.

Mise à disposition des ressources pédagogiques via un extranet.

Suivi et évaluation

Evaluation des acquis : questionnaire d'auto-positionnement avant et après la formation ; questions, exercices et mises en situation pendant la formation.

Suivi de la formation : émargement par demi-journée, remise d'un certificat de réalisation en fin de formation.

Evaluation de la formation : questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.

Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes – N° de SIREN : 323 390 161
Organisme de formation enregistré sous le n° 82 69 06 790 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.
Version du 16/10/2025